

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 4 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le quatre avril à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ruhans s'est réuni dans la salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

**Présents :** Y. CIANCO, E. DUMOULIN, J.C. GAGNAIRE, S. GIRARD , G. LANQUETIN, C. LEVAUDEL, B. MONNERET, I. PAGNIER, E. PELCY, C. VIGNARDET formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

**Absents :** T. CARVAL (pouvoir à C. VIGNARDET)

La séance a été ouverte sous la présidence de Christiane LEVAUDEL, la plus âgée des membres du conseil.

Secrétaire de séance : Isabelle PAGNIER

### PROCES VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Extrait du procès verbal des opérations auxquelles il a été procédé pour la nomination du maire et des adjoints

Le conseil municipal propose 3 postes d'adjoints

Les opérations ont donné les résultats suivants :

Élection du maire	du 1 <sup>er</sup> adjoint	du 2 <sup>nd</sup> adjoint	du 3 <sup>ème</sup> adjoint
1er tour de scrutin	1er tour de scrutin	1er tour de scrutin	1er tour de scrutin
Votants : 11	Votants : 11	Votants : 11	Votants : 11
Suffrages exprimés : 11	Suffrages exprimés : 11	Suffrages exprimés : 11	Suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6	Majorité absolue : 6	Majorité absolue : 6	Majorité absolue : 6
Candidat	Candidat	Candidat	Candidat
M. Serge GIRARD 9 voix	Mme Céline VIGNARDET	Mme PAGNIER Isabelle	Mr CIANCIO Yannick
Mme Brigitte	11 voix	10 voix	11 voix
MONNERET 2 voix		1 bulletin blanc	

M. Serge GIRARD a été proclamé maire au 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Mme Céline VIGNARDET a été proclamée 1<sup>er</sup> adjoint au maire au 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Mme Isabelle PAGNIER a été proclamée 2<sup>ème</sup> adjoint au maire au 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Mr Yannick CIANCIO a été proclamé 3<sup>ème</sup> adjoint au maire au 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Vu pour être affiché le mardi 8 avril 2014, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Ruhans, le 8 avril 2014,

Le Maire,